

6 Permettre l'accès au service civique de tous les jeunes qui le souhaitent

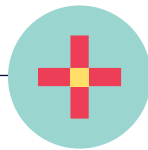
CONSTAT...



Le service civique est une chance pour les jeunes et pour notre société. Il offre aux jeunes la possibilité d'agir pour le bien commun et d'aider à répondre aux défis sociaux et environnementaux, tout en leur donnant l'opportunité de se confronter à la diversité de notre pays, renforçant ainsi la cohésion sociale.



Malgré des chiffres en constante progression, le service civique ne permet pas encore aujourd'hui d'offrir une mission à tous les jeunes qui souhaitent s'engager. Le nombre de missions proposées par an (100 000) ne couvre que 15% de jeunes d'une classe d'âge (environ 750 000 jeunes).



> L'envie d'engagement des jeunes grandit, ainsi que leur engouement pour le service civique : 67% des ceux à qui l'on explique ce qu'est le service civique se disent être intéressés pour en faire un. 91% des jeunes ayant fait un service civique se disent satisfaits, 96% recommanderaient le service civique à leur entourage.

> Le service civique est un bénéfice pour tous, à commencer par le volontaire. Ce dernier voit le service civique avant tout comme un moyen d'être utile aux autres et de s'engager socialement. Mais, ce dispositif leur permet aussi d'acquérir des compétences transversales qui pourraient servir dans leur parcours professionnel. D'ailleurs, plus de 3 recruteurs sur 4 considèrent qu'une mission de Service Civique peut constituer un atout dans le CV d'un jeune.

> Les volontaires en service civique sont accompagnés pour leur permettre de bien profiter de cette expérience unique. Ils reçoivent une indemnité (entre 580 et 680€/mois), une couverture sociale santé et retraite, des formations civiques, ainsi qu'un accompagnement dans la conduite de leur mission et dans leur réflexion sur leur projet d'avenir post service civique.

Compte-tenu de l'utilité sociale du service civique au travers de son impact positif aussi bien pour les jeunes, les structures d'accueil, les tuteurs que pour l'ensemble de la société, il est nécessaire de renforcer et développer le dispositif.

Permettre l'accès au service civique de tous les jeunes qui le souhaitent

Concrètement, cela veut dire :

- **Réaffirmer haut et fort la volonté d'universaliser le Service Civique**, c'est-à-dire fournir à tous les jeunes d'une classe d'âge une information claire et précise de ce qu'est le Service Civique, tant au niveau des modalités d'engagement que de la valeur ajoutée du Service Civique dans leur parcours.
- **Mettre les moyens financiers nécessaires pour, d'ici la fin du quinquennat atteindre jusqu'à 500 000 offres de missions** intéressantes et respectueuses de l'esprit du Service Civique à proposer aux jeunes, tout en maintenant une durée de 8 mois en moyenne (et la souplesse prévue par la loi de 6 à 12).
- **Mettre les moyens humains et d'accompagnement nécessaires pour garantir la qualité du Service Civique**, prévenir les dérives, et assurer son accessibilité à tous les jeunes.
- **Conforter le rôle des associations**, premier lieu d'engagement des citoyens, dans le développement massif du Service Civique.

NOTRE PROPOSITION...



Le service civique est une mission d'intérêt général en France ou à l'étranger, d'une durée de 6 à 12 mois, réalisée par un jeune de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) volontaire au sein d'une structure préalablement autorisée (association, administration, collectivité locale).



Sources : Baromètre « Connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique », Ifop pour l'Agence du Service Civique, juillet 2021 • Enquête de satisfaction annuelle des volontaires en service civique, Agence du service civique.